

"Des goûts et des couleurs": processus d'autorisation des réflexions de façades

Autor(en): **Bolli, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 23

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-75004>

Nutzungsbedingungen

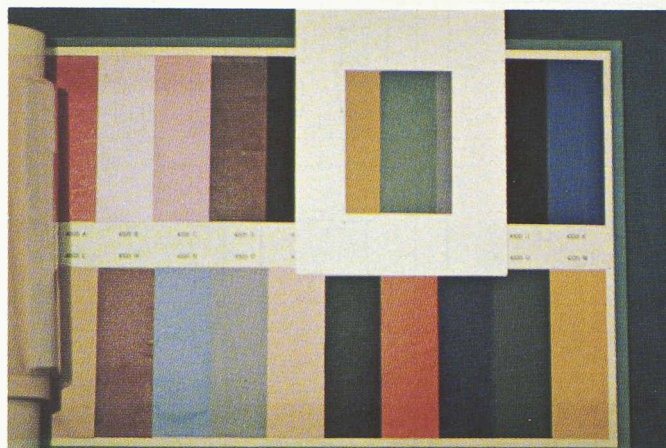
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Les claviers de couleurs: 1931 (à gauche) et 1959 (à droite).

«lois éternelles». Simultanément, on peut d'ailleurs y voir, en quelque sorte, le testament de la colorimétrie puriste.

Les papiers peints Salubra ont été imposés, conjointement avec des rideaux unis normalisés, dans le grand immeuble «Clarté» édifié à Genève en 1931/32. Cette solution a permis de contrôler les espaces intérieurs bien que le choix des papiers peints ait été laissé aux locataires. Lors de la rénovation de l'immeuble vers la fin des années septante, on trouva encore passablement de pièces dans l'état d'origine; un certain nombre d'entre elles comportaient encore plusieurs couches de papiers peints du «clavier» de Le Corbusier en différents coloris.

1959 a vu naître la deuxième collection de Le Corbusier. En 1958, le chef d'atelier de Salubra SA, qui était à l'époque M. Brotmann, fut dépêché à Paris avec l'ensemble des pigments de base de la maison. Il y procéda avec le maître au mélange d'un certain nombre de tonalités qui furent rapportées à Bâle. Le nombre élevé de couleurs fortes suscita

au début un certain scepticisme. Aussi Mathias Sarasin, directeur de la maison, demanda-t-il de compléter cette palette de quelques nuances plus délicates.

Le deuxième «clavier» chromatique permet quelques conclusions quant à la philosophie des couleurs chez Le Corbusier, qui depuis le purisme avait considérablement changé. Les 20 couleurs retenues sont disposées dans un classeur-échantillons; le bord supérieur et le bord inférieur du dos comprennent de petites touches des mêmes coloris. En feuilletant le classeur, on peut directement mettre un coloris en regard de tous les autres.

Après avoir renoncé aux délicates harmonies initiales, on utilise maintenant des accord de couleurs puissantes qui prennent leur assiette sur les deux extrêmes: noir et blanc.

Adresse de l'auteur:
Arthur Rüegg, architecte SIA
Kappelergasse 16
8001 Zurich

Bibliographie

- [1] Pub. dans: *Cahiers du monde russe et soviétique*, Vol. XXI-2, p. 205.
- [2] OZENFANT: *Mémoires*, Paris 1968, p. 103.
- [3] Voir A. RÜEGG, dans: *La ricerca paziente*, Lugano 1980, et aussi dans: *archithèse* 1 et 2/1983.
- [4] Appartement Schwob-Floersheim 1922, Appartement Marcel Levalant 1923.
- [5] OZENFANT ET JEANNERET: *Le purisme*, dans: *L'Esprit Nouveau* N° 4, p. 382ff.
- [6] Voir le discours imaginé entre Léger et Jeanneret, dans: *L'Esprit Nouveau* N° 19.
- [7] LE CORBUSIER: *Almanach*, Paris 1926, p. 146.
- [8] Informations dues au chef d'atelier des établissements Salubra, M. Stalder.
- [9] Voir E. PACAUREK: *Die Tapete*, Stuttgart 1922.
- [10] Préface de Le Corbusier à la première collection Salubra (ces classeurs-échantillons sont d'ailleurs édités avec un tirage d'environ 5000 exemplaires).

«Des goûts et des couleurs»

Processus d'autorisation des réfections de façades

par Bernard Bolli, Lausanne

Depuis quelques années, l'on assiste à un regain d'intérêt pour l'environnement construit et la conservation d'un patrimoine immobilier quelque peu délaissé pendant les années de haute conjoncture. Ce phénomène se traduit de manière particulièrement heureuse par une augmentation très sensible des demandes d'autorisation de réfection de façades depuis l'année 1974.

Les dispositions du Règlement sur les constructions de la ville de Lausanne, imposent aux propriétaires (ou à leurs

représentants) de formuler la demande d'autorisation auprès de la Direction des travaux. Ces dispositions réglementaires n'ont pas toujours été respectées, ce qui a incité la Direction des travaux à intervenir auprès des entreprises de peinture et d'échafaudages en 1980, afin de rappeler ces dispositions réglementaires d'une part et surtout l'importance de leur application et le but recherché d'autre part.

Comment procède-t-on à un choix de couleur?

Un choix difficile, puisque l'on entend dire souvent: «des goûts et des couleurs...». Il est vrai que la définition même de la couleur: «*sensation* visuelle particulière que produit la lumière», est ressentie de manière très personnelle. Je prétends toutefois, qu'il y a des moyens et des critères d'analyse pour définir ou plutôt approcher les «justes» couleurs à des constructions spécifiques. Néanmoins, comme dans toute investigation, il est indispensable d'*expérimenter* avec comme corollaire, le droit à l'erreur, ce qui n'est pas toujours très bien accepté. Sont impliqués en premier lieu dans le choix des couleurs, les personnes directement intéressées qui sont généralement les propriétaires ou leurs représentants, l'architecte s'il s'agit d'une construction neuve ou d'une transformation liée à la réfection des façades et les représentants de la Police des constructions de la Direction des tra-

TYPE DE FACADES :	A	B	C
FORME DE LA TOITURE	1	2	3
TYPE DE FERMETURE	1	2	3
DEGRE DE CONTIGUÏTE	1	2	3
POUR TYPES DE FERMETURES 1: CHOIX DU CONTRASTE	I	II	III

Matrice d'analyse des cas.

vaux. S'ajoute à cette liste les représentants des Monuments historiques, s'il s'agit bien sûr de constructions classées. Le choix se fait toujours sur la base d'échantillons, apposés sur place et présentant plusieurs variantes. Dans quelques cas, des plans colorés peuvent être demandés ou sont spontanément présentés.

La décision nécessite, parfois, plusieurs séances sur place et plusieurs modifications des échantillons (il m'est arrivé de me déplacer plus de 5 fois pour le même objet).

Les critères de choix

Il est tenu compte des éléments suivants:

- *implantation du bâtiment*: isolé, mitoyen, en périphérie, au centre ville, ...
- *volumétrie du bâtiment*: masse imposante ou au contraire insignifiante dans son environnement immédiat, ...
- *architecture du bâtiment*: très structurée, présence d'éléments tels que corniches, cordons, encadrements, pieds-droits, etc..., ou au contraire sans caractère, ... L'architecture des bâtiments joue un rôle primordial dans le résultat esthétique, la couleur n'étant qu'un fard au sens cosmétique du terme!

- *diversité des éléments à colorer*: les fonds de face, les volets ou stores, les encadrements, les ferronneries, les soubassements, les avant-toits, ...

Le choix, par conséquent, ne se limite jamais à une unique couleur mais à un *ensemble* de couleurs. Cet ensemble peut être contrasté de différentes manières ou au contraire « dilué » (tons sur tons) selon les cas.

Autre élément important: le matériau porteur de la couleur. Il y a évidemment la peinture qui est le matériau le plus simple et le plus maniable. Souvent mis en 2 couches, il permet même de modifier légèrement la teinte choisie après la vision du bâtiment en première couche. Il n'en est pas de même avec les enduits (crépis colorés), appliqués en une main. Les enduits nécessitent également le choix du grain. La couleur peut être donnée ou portée par des éléments de structure du bâtiment. Dans ce cas, il n'est pas possible de les choisir sur place...; je prends pour exemples tous les éléments préfabriqués en béton (béton lisse, bouchardé, cassé, lavé...) ou en métal (éloxé, thermolaqué...), tous ces éléments, pour des raisons évidentes de délai de fabrication, doivent se déterminer parfois plusieurs mois à l'avance.

Ce type de choix est certainement l'un des plus difficiles, par l'absence même d'une vision globale réelle du bâtiment et par leur qualité même qui est celle de durer, contrairement à une peinture

dont la durée de vie est éphémère et par conséquent renouvelable...

Cas particuliers

Il y a, dans le processus d'analyse que je viens de vous décrire brièvement, des cas d'espèces, qui doivent être traités en fonction de leurs particularités.

Deux exemples:

- les façades borgnes
- les excroissances.

Façades borgnes

Nous en sommes encore au b-a-ba dans ce domaine. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation:

- le coût relativement élevé de ce type d'animation de façade, si l'on veut dépasser le slogan publicitaire, et
- l'opinion publique encore mal préparée à cette forme d'intervention.

« Excroissances »

Il faut entendre par excroissances, les superstructures, les trémies d'ascenseurs extérieures, les étages « rajoutés » sur des immeubles anciens.

Les éléments existants ou à créer, posent un problème particulier d'intégration. La couleur permet souvent d'atténuer, voire de faire disparaître ces « maux nécessaires ».

Avant de conclure, j'aimerais porter à votre connaissance, la mise sur pied, par le service d'architecture de la Direction des travaux, d'un catalogue des réfections de façades récentes à Lausanne. Ce catalogue, qui comprend aujourd'hui environ 150 bâtiments, s'est révélé précieux comme instrument d'aide à la décision.

C'est très volontiers que je tiens à la disposition des intéressés les trois volumes de ce catalogue.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais relever que, si notre rôle n'est pas toujours facile, compte tenu:

- de la multiplicité des propositions que l'on nous soumet,
- de l'étendue des champs d'application,
- de la diversité des immeubles qui composent notre ville (et de la diversité des gens...)

notre rôle est de rechercher et de sauvegarder une harmonie globale, sans trop de fausses notes et, si possible, à la satisfaction tant des « producteurs » que des « consommateurs » visuels!

Adresse de l'auteur:
Bernard Bolli, architecte-adjoint
Direction des travaux
Rue Beau-Séjour 8
1003 Lausanne